

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

2 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 2 OCTOBRE 2019, à 18 h 32**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} France Marion	, mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelle
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M. Chaibou Achirou	, directeur en gestion du territoire
M ^{me} Jessica Morin-Côté	, greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 32.

10-19-327A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
À 18 H 32 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,
ART. 150).**

1re partie.

Aucune question de l'assistance.

10-19-328A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2019 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

10-19-329A GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) - OCTROI DE PRÊT/SUIVI DE DOSSIER – FLI 2019-10 / FLI 2019-11

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt relève de 25 000 \$ au dossier FLI 2019-10 et un prêt de 150 000 \$ pour le dossier 2019-11 remboursable sur un terme de 12 ans.
- **QUE** ces deux prêts soient accordés uniquement si le prêteur privé accepte un financement en pari-passu.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

10-19-330A GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) - OCTROI DE PRÊT/SUIVI DE DOSSIER – FLI 2019-01 / FLI 2019-02.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt relève de 40 000 \$ aux dossiers FLI 2019-01 et 2019-02 pour un terme de 6 ans.

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) - OCTROI DE PRÊT/SUIVI DE DOSSIER – FLI 2016-11-1 / FLI 2016-11-2.**

Les membres du comité administratif / commission d'aménagement ont pris acte du suivi en lien avec les prêts FLI 2016-11-1 et FLI 2016-11-2.

10-19-331A **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) - POLITIQUE DE GESTION DES DOSSIERS EN FINANCEMENT.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif/commission d'aménagement (CA) gèrent des fonds de développement (FLI et FLS) et sont imputables des décisions de financement;

CONSIDÉRANT QUE les projets financés par ces fonds nécessitent un accompagnement structuré et un suivi rigoureux;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'analyse des dossiers, la commission finance émet des recommandations sur les prêts au CA de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE dans certains cas, ces recommandations sont accompagnées d'éléments conditionnels au décaissement du prêt et la majorité du temps, d'autres obligations préalables au décaissement sont inscrites directement au contrat de prêt;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions ne sont pas toujours respectées et mettent à risque les entrepreneurs, les projets et les prêts;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de protéger les entrepreneurs, de maximiser les chances de réussite des projets et d'assurer une saine gestion des fonds, un projet de politique a été élaboré et serait applicable à tous les projets financés via les fonds réguliers (FLI et FLS) de la MRCT et de la Société de développement du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** la politique de gestion des dossiers en financement soumis par la Société de développement du Témiscamingue et applicable pour le FLI et FLS.

Information **GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) - DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 19 septembre 2019, la disponibilité du FLI est de 1 055 698,45 \$ et celle du FLS de 271 080,34 \$.

Considérant les soldes encore disponibles des fonds FLI et FLS, les membres du comité administratif de la MRC s'interrogent sur la possibilité de publiciser et d'encourager l'utilisation de ces prêts. Toutefois, ils conviennent d'attendre les orientations du ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Fitzgibbon, qui doit statuer avant la fin de l'année 2019, sur l'avenir des FLI.

10-19-332A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST À SON RÉGLEMENT DE ZONAGE (RÉGLEMENT NO 274, ADOPTÉ LE 11 SEPTEMBRE 2019).

ATTENDU QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une municipalité peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le Comité administratif de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel-Ouest désire amender son règlement de zonage no. 196 présentement en vigueur notamment pour changer les définitions, modifier les normes pour les bâtiments accessoires et pour les usages commerciaux permis sur les terrains résidentiels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 274, adopté le 11 septembre 2019 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 274 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 11 septembre 2019

Date de réception à la MRCT : 13 septembre 2019

Information

BUDGET 2020 (IPC À 2 %) - TRAITEMENT SALARIAL DU PERSONNEL.

Les membres du Comité administratif sont informés que l'indice des prix à la consommation est de 2% au Canada en juillet 2019, soit la date de référence de l'IPC pour l'indexation du budget de la MRCT. C'est ce taux qui sera pris en considération pour l'établissement du budget 2020, notamment dans l'établissement du traitement salarial.

10-19-333A

VÉRIFICATION COMPTABLE - RECOMMANDATION D'OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES COMPTABLES.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a adopté, en juin dernier, un Règlement sur la gestion contractuelle lui permettant d'octroyer un contrat de gré à gré lorsque la valeur totale dudit contrat ne dépasse pas le seuil édicté par le gouvernement, soit 101 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE conformément à son Règlement sur la gestion contractuelle, la MRC de Témiscamingue doit favoriser la rotation parmi les fournisseurs potentiels et pour ce faire, elle peut procéder à un appel d'intérêt afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'intérêt pour un mandat d'auditeur externe pour les exercices financiers à venir a été créé et envoyé à quatre fournisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT QUE deux réponses ont été obtenues;

CONSIDÉRANT QUE deux prix différents ont été demandés soit un prix pour la réalisation d'un exercice financier (2019) ainsi qu'un prix forfaitaire pour trois exercices financiers (2019-2020-2021) :

Entreprise	2019	2019-2020-2021
Daniel Tétreault CPA inc.	26 444.25 \$	72 434.25 \$
Champagne Bellehumeur Guimond inc.	30 353.40 \$	93 417.19 \$

- *Les prix incluent les taxes.*

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat est une dépense de plus de 25 000 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE Champagne Bellehumeur Guimond inc. est une firme comptable située sur le territoire du Témiscamingue, qu'elle est habilitée à rendre les services demandés par la MRC et qu'elle l'a fait par le passé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** au conseil de la MRC d'octroyer le contrat pour le mandat d'auditeur externe à Champagne Bellehumeur Guimond inc. pour un contrat de 1 an.

10-19-334A

SÉCURITÉ INCENDIE - INSPECTIONS ET RÉALISATION DES PLANS D'INTERVENTION POUR LES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS.

CONSIDÉRANT le départ du coordonnateur en sécurité incendie, en mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue est allée en appel de candidatures à deux reprises pour pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT QU'en date du 2 octobre 2019, le poste n'est toujours pas pourvu;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens, la MRC de Témiscamingue n'est pas en mesure de rencontrer, à court et moyen terme, les actions 23 et 38 du Schéma révisé de couverture en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT cet état de situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **D'INFORMER** la direction régionale du Ministère de la Sécurité publique que la MRC de Témiscamingue se doit de suspendre les inspections des risques élevés et très élevés pour la réalisation des plans d'intervention, le temps de trouver une solution (ressource permanente ou externe) ayant l'expertise pour la réalisation de ce mandat.

10-19-335A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE.

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 444 a obtenu un poste au sein de la direction et que le poste qu'il occupait est maintenant vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage de poste a eu lieu en juillet et que la MRC a obtenu 5 candidatures;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées en septembre avec deux des cinq candidatures reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame Hannatou Tankary Maiguizo à titre d'agente de développement en agriculture et agroalimentaire :
 - Selon la politique salariale, classe 4, échelon 6.
 - Entrée en fonction : le 9 octobre 2019

Madame Tankary Maiguizo est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;

- Contrat d'un an, avec la possibilité d'un poste à temps plein par la suite;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;

- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie.

10-19-336A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - FIN DE PROBATION POUR LA COORDONNATRICE AU SERVICE D'ÉVALUATION.

CONSIDÉRANT QUE le 5 juillet 2018, le comité administratif autorisait l'embauche de Madame Caroline Gauthier à titre de Coordinatrice au service d'évaluation (résolution 07-18-229A);

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en fonction dans son nouveau poste débutait le 9 juillet 2018, avec une probation d'une année;

CONSIDÉRANT QU'elle conservait la possibilité de retourner dans ces anciennes fonctions, soit technicienne en évaluation, durant sa probation et que celle-ci ne s'est pas prévalu de cette possibilité;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu entre l'employé et sa supérieure immédiate pour confirmer le désir de poursuivre dans ce poste et que les attentes et besoins de chaque partie ont été nommés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** Madame Caroline Gauthier dans ces fonctions de Coordinatrice au service d'évaluation, selon les conditions présentement mises en place.

10-19-337A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - CONGÉ DE MATERNITÉ DE LA SECRÉTAIRE DE DIRECTION.

CONSIDÉRANT QUE l'employé no. 438, présentement en congé de maternité, a informé la directrice des ressources financières, humaines et matérielles de son prolongement de congé de maternité, à compter du 5 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'employé no 477 a été embauché jusqu'en décembre 2019, afin de remplacer l'employé no. 438 dans son 1^{er} congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** le prolongement du contrat de travail pour l'employé no 477 pour le remplacement d'un congé de maternité jusqu'en janvier 2021.

10-19-338A

CONTRIBUTIONS 2019 POUR LE SOCIAL DES FÊTES DES EMPLOYÉS.

CONSIDÉRANT QUE le social des Fêtes du personnel de la MRC de Témiscamingue aura lieu au cours du mois de décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un montant de 975 \$ pour cette activité de fin d'année pour le personnel de la MRC de Témiscamingue, ce qui représente un montant de 25 \$ par employé.

10-19-339A

HORAIRE DES BUREAUX DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR LE TEMPS DES FÊTES 2019.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** que les bureaux administratifs de la MRC de Témiscamingue soient fermés au public pour la période de Noël et du jour de l'An, à partir du 24 décembre 2019 au midi, jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement.
- **D'AUTORISER** la fermeture de l'Écocentre de Fabre, du 24 décembre 2019 au 2 janvier 2019 inclusivement.

10-19-340A

PROGRAMME RÉNORÉGIONS - RÉVISION DU SEUIL MAXIMAL DE LA VALEUR UNIFORMISÉE D'UN BÂTIMENT.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du programme RénoRégion en 2016, qui remplaçait le programme Réno-Village;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible qui sera applicable pour le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que cette valeur ne peut excéder 115 000 \$ (excluant le terrain), étant la limite maximale fixée par la Société d'Habitation du Québec, et que présentement la limite fixée par la MRC de Témiscamingue depuis le 3 février 2016 est de 100 000 \$ (résolution 02-16-054A);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ÉTABLIR** la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au programme RénoRégion applicable pour le territoire de la MRC de Témiscamingue à un maximum de 115 000 \$ (excluant le terrain).

Le budget annuel 2019-2020 est de 132 000 \$. La MRC de Témiscamingue a présentement quatre (4) dossiers non terminés de l'année dernière, sur un total de 17 dossiers.

10-19-341A

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - REDDITION DE COMPTES.

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 1 904 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 dans le TNO de Laniel ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la MRC;

ATTENDU QUE la présente résolution est en appui avec les données qui seront intégrées au rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

10-19-342A

GESTION DE L'IMMEUBLE - AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN RELEVÉ DES FONDATIONS DE L'IMMEUBLE PAR UN ARPENTEUR.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public n° 13-2015, autorisé par le conseil de la MRC le 18 juin 2014, résolution n° 06-14-286 autorisant la publication d'un appel d'offres pour des travaux correctifs sur les fondations de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a octroyé un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Maçonnerie Gilles Caya le 21 octobre 2015, résolution n° 10-15-445, pour la réalisation de travaux d'isolation des fondations de l'immeuble situé au 21, Rue Notre-Dame-de-Lourdes;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et terminés en mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stavibel, qui avait la charge de la surveillance des travaux, a recommandé que de nouveaux relevés soient effectués sur les fondations extérieures après les travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces relevés devaient être faits après un hiver rigoureux où la terre gelait profondément, tel que connu à l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'assurer que les travaux effectués ont empêché les fondations de bouger et que la détérioration des fondations s'est arrêtée;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été approchées afin de soumettre un prix pour les relevés d'arpentage à effectuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, à effectuer le relevé de nouvelles élévations pour le niveau de la fondation extérieure de l'immeuble au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes afin de vérifier la stabilité des fondations de l'immeuble, et ce, pour un montant de 1 500 \$, avant taxes.

Information

GESTION DE L'IMMEUBLE - INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE POUR GRAND PUBLIC.

En juin 2011, Hydro-Québec procédait au lancement du Circuit Électrique (CÉ), soit le premier réseau de bornes de recharge publique pour véhicule électrique au Québec et au Canada. L'objectif est de fournir une infrastructure de recharge publique permettant aux conducteurs de prolonger leurs déplacements ou d'effectuer une recharge d'appoint.

Deux types de partenariats sont possibles :

Bornes standard à 240V

Les partenaires sont propriétaires de leurs bornes. Ils en paient le coût d'achat et d'installation et reçoivent les revenus associés aux recharges effectuées à leurs bornes.

Bornes rapides à 400V

Depuis juin 2018, la *Loi visant à favoriser l'établissement d'un service public de recharge pour véhicules électriques* permet à Hydro-Québec de financer l'installation de bornes de recharges rapides du Circuit Électrique sur l'ensemble du territoire.

Hydro-Québec se réserve le droit exclusif de sélectionner les sites pour le déploiement des bornes de recharges rapides (BRCC) et la soumission d'une candidature n'entraîne aucune garantie quant à la réalisation d'un projet.

Le partenaire fournit le terrain et Hydro-Québec assume la totalité du coût d'acquisition et d'installation de la borne rapide.

Les membres du Comité administratif aimeraient avoir de l'information supplémentaire quant au projet du Comité régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) sur l'installation de borne de recharges rapides.

10-19-343A ÉLECTIONS FÉDÉRALES - DÉBAT 2019.

CONSIDÉRANT QUE le 9 octobre prochain, se tiendra un débat entre les candidats aux élections fédérales, au RIFT;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soutien financier a été déposée par CKVM;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'organisation de ce débat, pour le volet technique, s'élèvent à 1 213,94 \$, dont 865,19\$ pour la location de la salle du RIFT;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE PAYER** la location de la salle au RIFT pour un montant de 865,19\$ pour la tenue du débat des candidats aux élections fédérales afin de permettre à la population d'assister à cet événement.
- **QUE** cette dépense soit financée par le poste budgétaire « promotion et publicité ».

10-19-344A DEMANDE DE TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - SALON MOTONEIGE DE LA FCMQ 2019.

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion touristique du territoire auprès d'un public adepte de motoneige;

CONSIDÉRANT les outils développés pour la promotion touristique du territoire en collaboration avec Tourisme Abitibi-Témiscamingue (carte régionale des sentiers de motoneige pour la saison 2019-2020);

CONSIDÉRANT l'impact du salon motoneige de la Fédération des Clubs de Motoneigiste du Québec (FCMQ) en termes de visibilité et de promotion auprès des adeptes de motoneige;

CONSIDÉRANT le soutien financier similaire accordés les années précédentes par la MRC et le soutien financier des autres MRC de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un montant de 1500 \$ à Tourisme Abitibi-Témiscamingue pour fin de représentations au Salon motoneige de la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec 2019, via le Fonds de promotion touristique de la MRC de Témiscamingue.

Information **SERVICE D'ÉVALUATION – DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

10-19-345A **RÉCLAMATION 2018-2019 AUX TROIS VILLES (BELLETERRE, TÉMISCAMING ET VILLE-MARIE).**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE RÉCLAMER** aux villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie, les montants suivants pour les travaux encadrant les rôles d'évaluation foncière pour l'année 2018-2019 (15 septembre 2018 au 15 septembre 2019) :
 - Belleterre : 3 338.46 \$
 - Témiscaming : 38 703.13 \$
 - Ville-Marie : 46 314.67 \$

N. B. : Facturation selon l'entente en vigueur, c'est-à-dire coût réel plus 10 %.

Information **CIM ÉVALUATION - TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION.**

Les membres du Comité administratif sont informés que le service d'évaluation de la MRC de Témiscamingue a besoin d'un soutien supplémentaire de la part de CIM évaluation afin de compléter la tenue à jour du rôle d'évaluation. En effet, depuis plusieurs mois, le service d'évaluation de la MRC doit composer avec une équipe réduite vu l'absence d'un de ces membres.

Le service d'évaluation de la MRC est actuellement en discussion avec CIM évaluation pour obtenir à nouveau, un soutien technique. Le mandat est estimé à 5 000 \$. Une offre de services doit être déposée incessamment; les membres du CA seront alors informés de la situation.

10-19-346A **DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **88 208,12 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **636 363,74 \$**, et ce, pour la période du 16 août au 15 septembre 2019.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 2 octobre 2019.



Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

10-19-347A

AFFAIRES NOUVELLES - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2018 (FDT) - AUTORISATION POUR REMBOURSEMENT.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le remboursement, à même le Fonds de développement des territoires 2018, pour le projet suivant :

Demandeur : Corporation Passe-du-Long-Sault

Projet : Marina de Témiscaming

Montant autorisé : 10 000 \$

Montant à payer : 10 000 \$ (factures reçues pour un montant de 44 793.52 \$)

10-19-348A

AFFAIRES NOUVELLES - PROGRAMME DE CONTRIBUTIONS POUR LA SÉCURITÉ NAUTIQUE - AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE.

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projet est présentement en cours pour le Programme de contributions pour la sécurité nautique (PSCN) du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les demandes doivent être déposées avant le 15 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique y voit une belle opportunité pour déposer une demande visant l'embauche d'une ressource administrative pour documenter la problématique de vitesse sur les plans d'eau, les solutions possibles, de produire et acquérir des outils de sensibilisation (version bilingue);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de soutien financier auprès du Programme de contributions pour la sécurité nautique (PCSN) du gouvernement du Canada, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale-secrétaire-trésorière à signer tout document pour le dépôt de la demande.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

2e partie.

Aucune question de l'assistance.

10-19-349A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 16 octobre 2019
- Comité administratif : 6 novembre 2019

Il est 19 h 38.

Claire Bolduc, gr.

Claire Bolduc, préfète

Lyne Gironne

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.